

La politique de l'eau et de la nature dans le Puy de Dôme



Bilan des actions de la MISEN pour l'année 2016 et perspectives 2017

Aménagement d'une zone humide à proximité du bourg de St-Ours les Roches – photo DDT63 – janv 2017

Sommaire

1 - Fonctionnement MISEN

Organisation générale

Structure du programme d'action

2 - Illustration des objectifs de la MISEN sur un territoire la rivière Allier

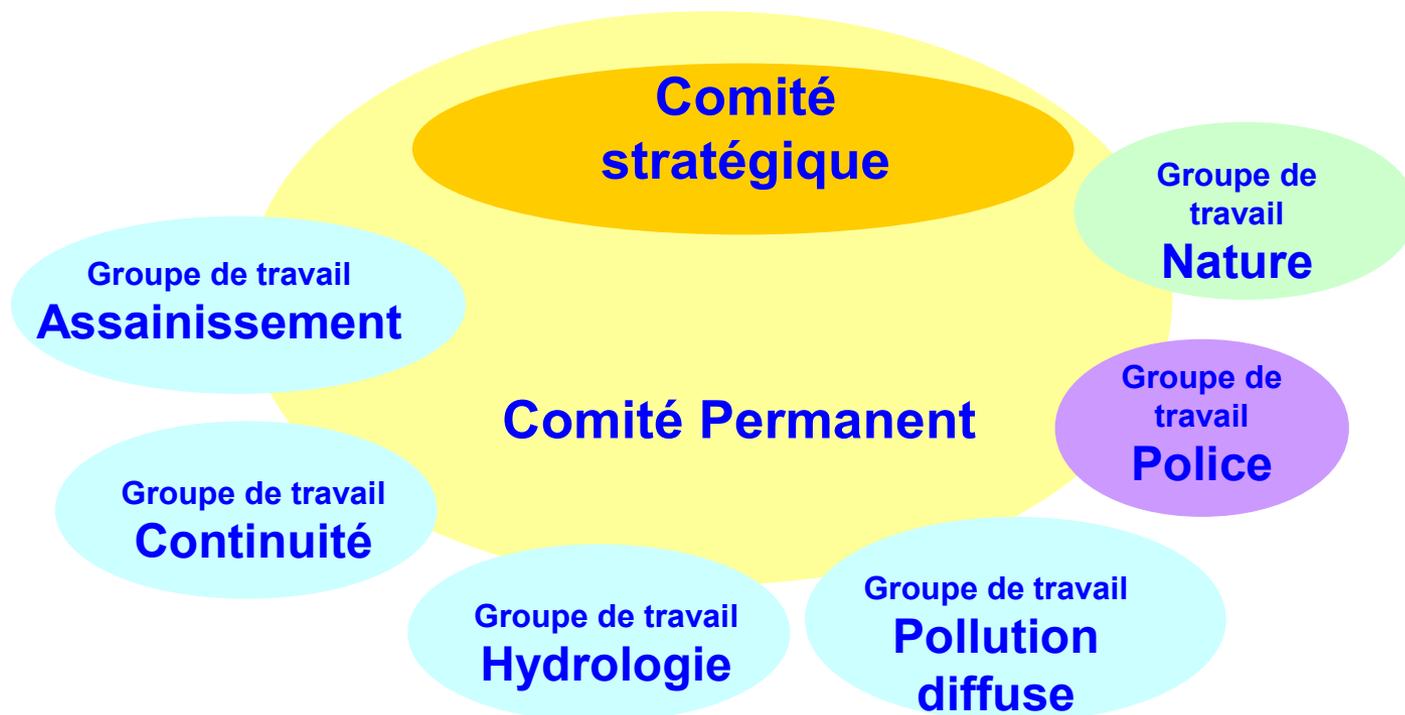
3 - Engager des actions localement pour atteindre le bon état des masses d'eau

4 – Instruire des projets dans le respect de la doctrine Eviter-Réduire-Compenser

5 – Contrôler et coordonner les suites administratives et pénales

6- Communiquer

Fonctionnement de la MISEN en 2016



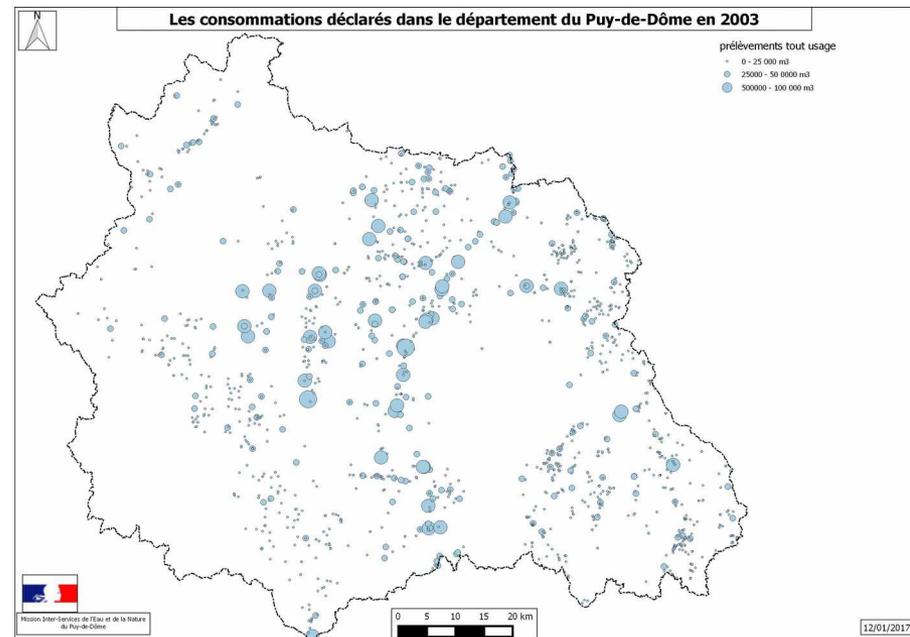
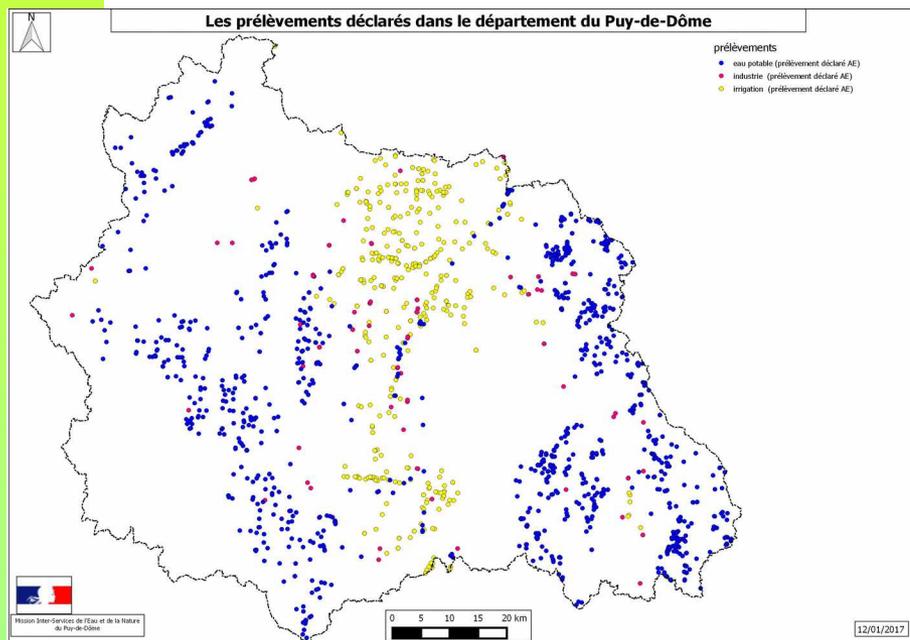
1 réunion du comité stratégique
5 réunions du comité permanent
Plus de 10 réunions de groupes de travail

Le programme d'actions MISEN en 10 axes

- E1 : Structurer et développer une gouvernance eau
- E2 : Gérer la ressource en eau
- E3 : Améliorer et préserver la qualité des eaux
- E4 : Contribuer à la connaissance et à la prévention des risques liés à l'eau
- E5 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques pour un bon état écologique
- **N1 : Protéger les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans le cadre du réseau NATURA 2000**
- **N2 : Protéger la faune et la flore sauvages**
- **N3 : Prendre en compte en amont les impacts sur l'environnement**
- **T1 : Informer, communiquer et gérer les données sur l'eau et la nature**
- **T2 : Organiser les actions de la police de l'eau et de la nature**

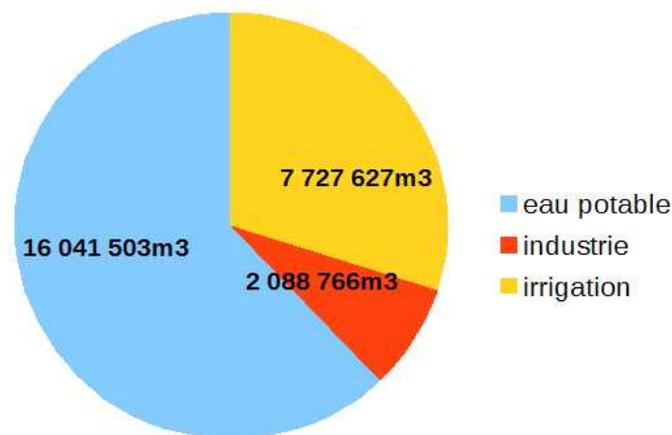
Illustration des objectifs de la MISEN sur un territoire : l'Allier

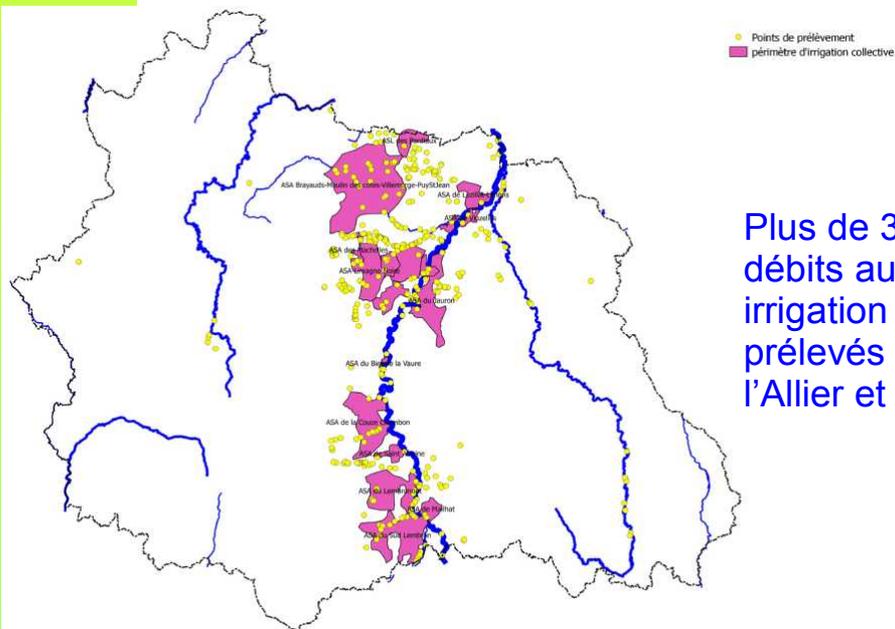
- 2.1 - Une ressource en eau stratégique
mais limitée et dont la qualité est à préserver
- 2.2 - Une rivière « sauvage » avec
un lit majeur important (zone inondable) et mobilité du lit
- 2.3 - Une richesse faune-flore associée
avec des enjeux de continuité écologique
et de préservation d'habitats



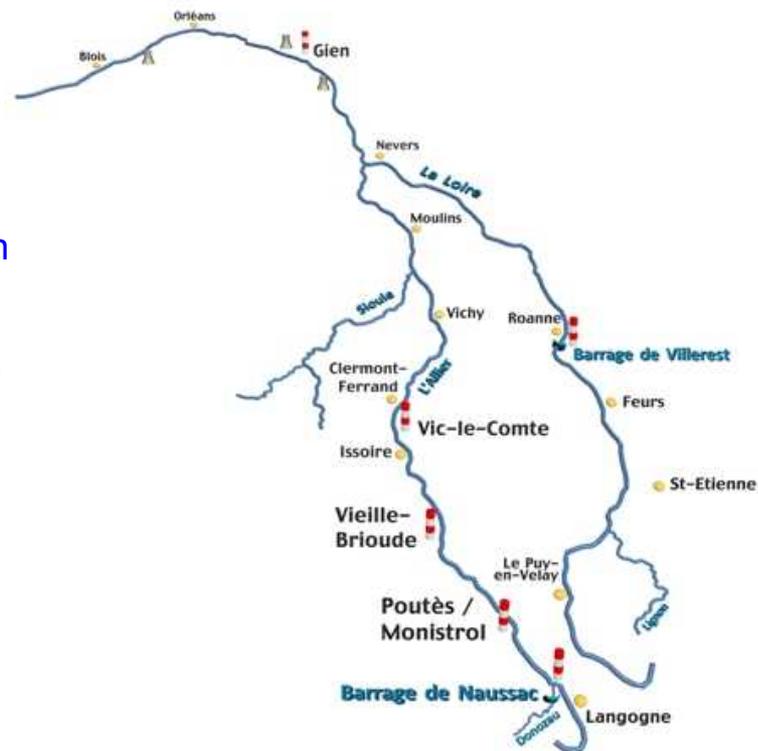
Répartition des volumes consommés en moyenne dans l'Allier et sa nappe

Les prélèvements dans l'Allier et sa nappe représentent environ **40%** du volume prélevé sur le département





Plus de 38 % des débits autorisés en irrigation sont prélevés dans l'Allier et sa nappe



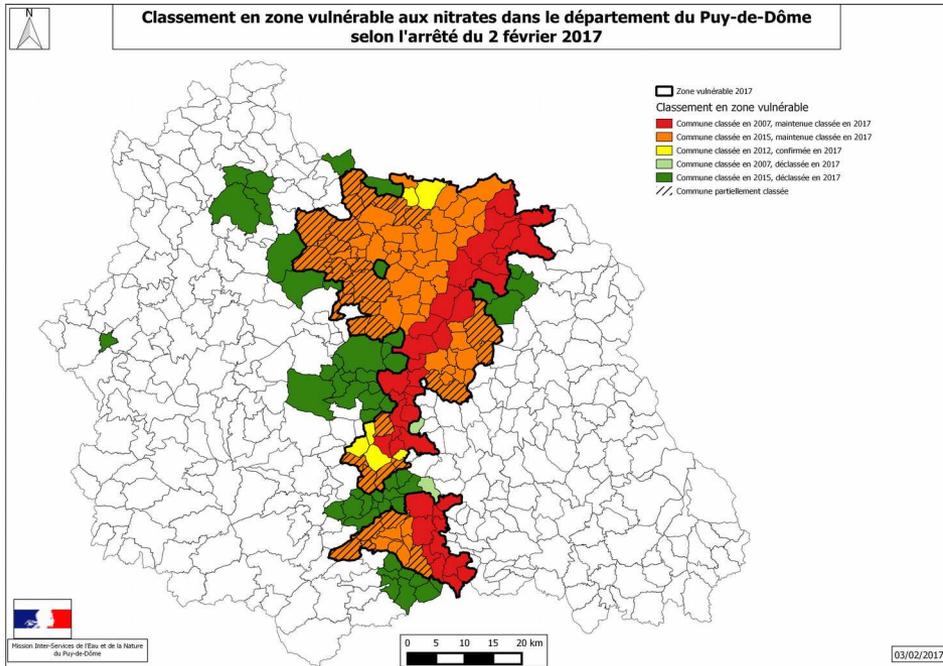
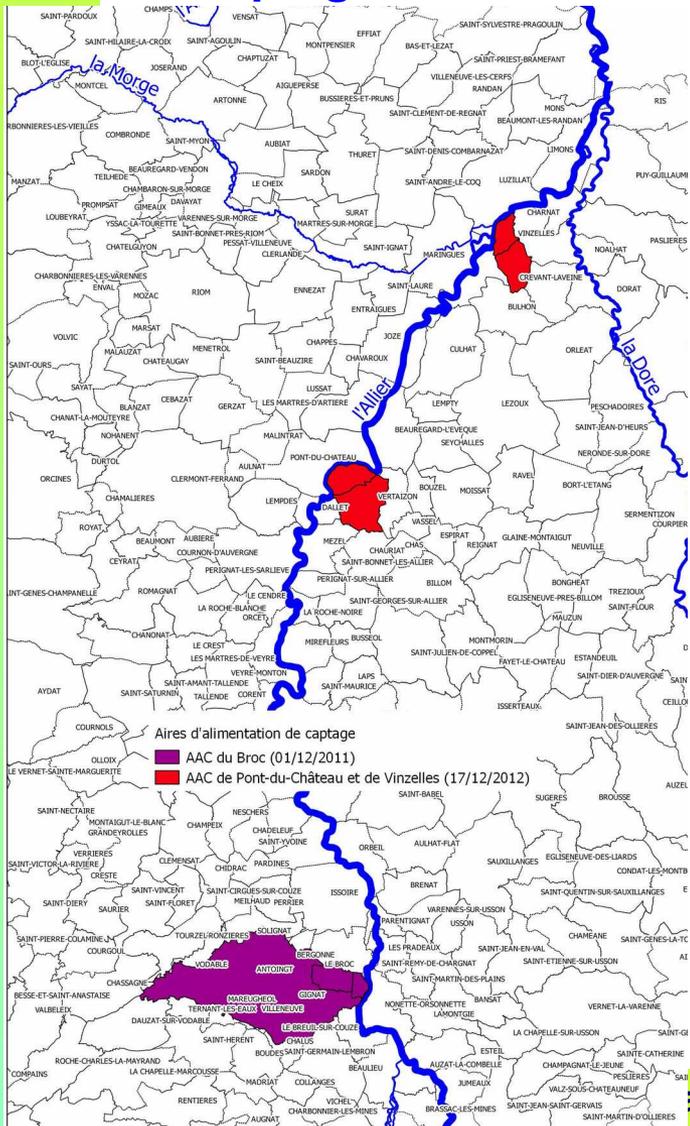
Disposition 7B5 du SDAGE Loire Bretagne, concernant les axes réalimentés par soutien d'étiage : " [...] Une augmentation des prélèvements à l'étiage, autres que ceux destinés à l'alimentation en eau potable ou à la sécurité civile, n'est envisageable que si les études ou simulations relatives à la connaissance du fonctionnement (soutien et remplissage) des ouvrages montrent le maintien de la possibilité pour ceux-ci de respecter au moins 9 années sur 10 les objectifs qui leur sont assignés. [...]

Objectif à Vic-le-Comte : modulé en fonction de la réserve de Naussac (suivante :

Volume de Naussac	Objectif
de 190 à 140 Mm ³	14 m ³ /s
de 140 à 115 Mm ³	13 m ³ /s
de 115 à 90 Mm ³	12 m ³ /s
de 90 à 65 Mm ³	11 m ³ /s
inférieur à 65 Mm ³	10 m ³ /s

L'Allier, une ressource en eau stratégique dont la qualité doit être protégée

4 aires d'alimentation de captage identifiées



Zone Vulnérable aux nitrates

- Arrêté du 2 février 2017 : 125 communes classées dont 33 partiellement
- 21 contrôles conditionnalité (sur 52) en zone vulnérable, dont 9 non conformes

L'Allier, une ressource en eau stratégique dont la qualité doit être protégée

Rejets des agglomérations

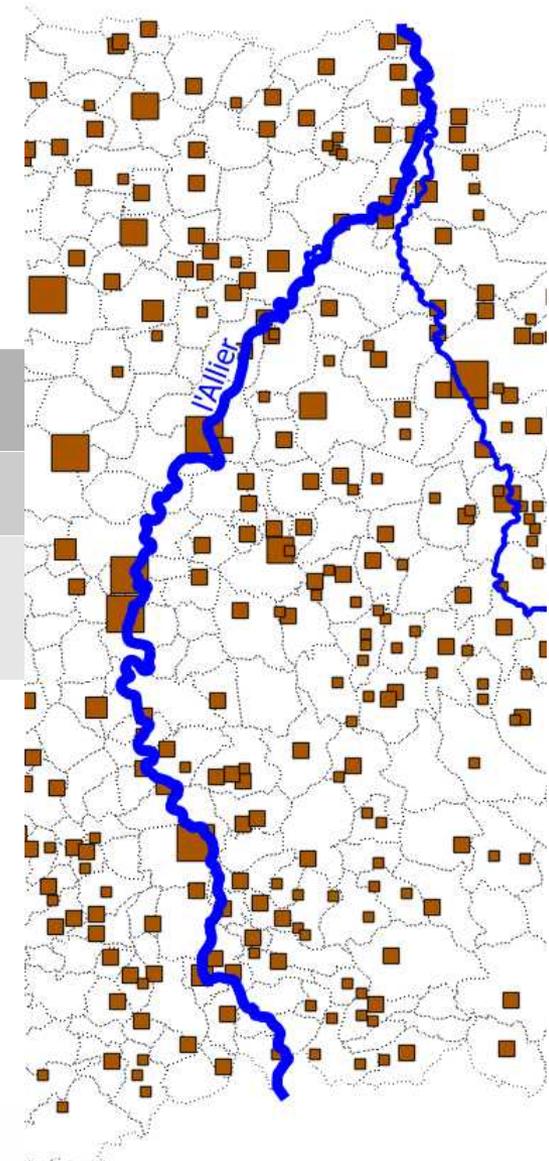
5 agglomérations d'assainissement de 10.000 EH rejettent leurs effluents vers l'Allier.

Ces rejets sont conformes avec de bonnes performances épuratoires

Paramètres en mg/l	DBO5	DCO	MES	Pt	NGL
Rejets max autorisés	25	125	35	1	10
Moyenne des rejets mesurés À la sortie des STEP de plus de 10.000 EH	3	30	4	1	6



Canal de sortie de la station des 3 rivières
(aggl. CI-Fd)



L'Allier, une ressource en eau stratégique dont la qualité doit être protégée

Plusieurs prélèvements directs d'industriels dans l'Allier ou sa nappe, avec des rejets à contrôler
Notamment dans le cadre de la politique RSDE (recherche des substances prioritaires)

Réduction des rejets de zinc de la fonderie CONSTELLIUM d'Issoire

Nécessité d'engager un plan d'actions pour les rejets en zinc

=> rejet de 1500 g/j (460 µg/l)

=> plan d'actions demandé pour un flux > 500 g/j

Origine du zinc : effluent provenant de la filtration des fumées de fours

Traitement : mise en place d'un stockage tampon en amont de la station de traitement des effluents, d'une floculation, d'une coagulation et d'une filtration finale.

Coût : 250 k€ d'investissement + 50 k€ de fonctionnement

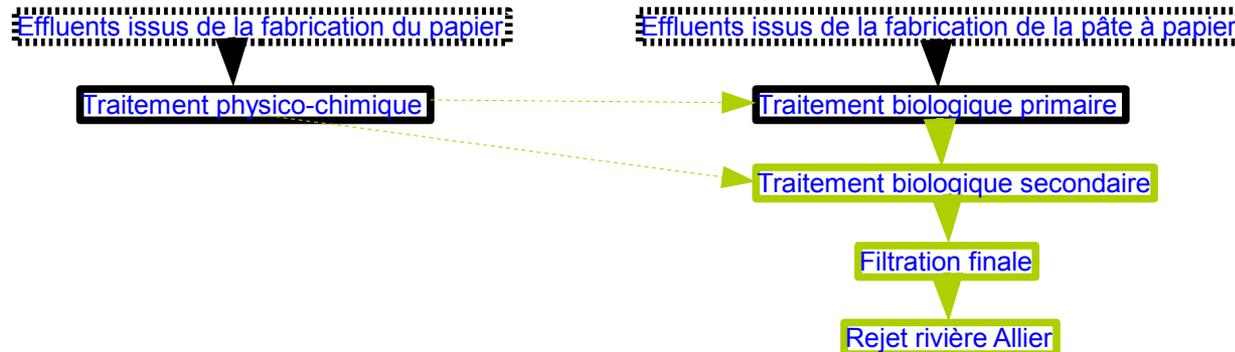
Résultats : division par 5 du flux de zinc rejeté : 320 g/j (100 µg/l)



L'Allier, une ressource en eau stratégique dont la qualité doit être protégée

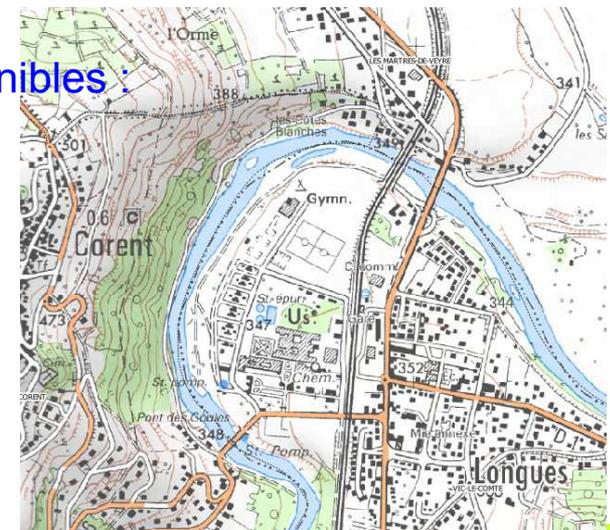
Mise en conformité des rejets de la papeterie EUROPAFI de Vic le Comte (ex. Banque de France)

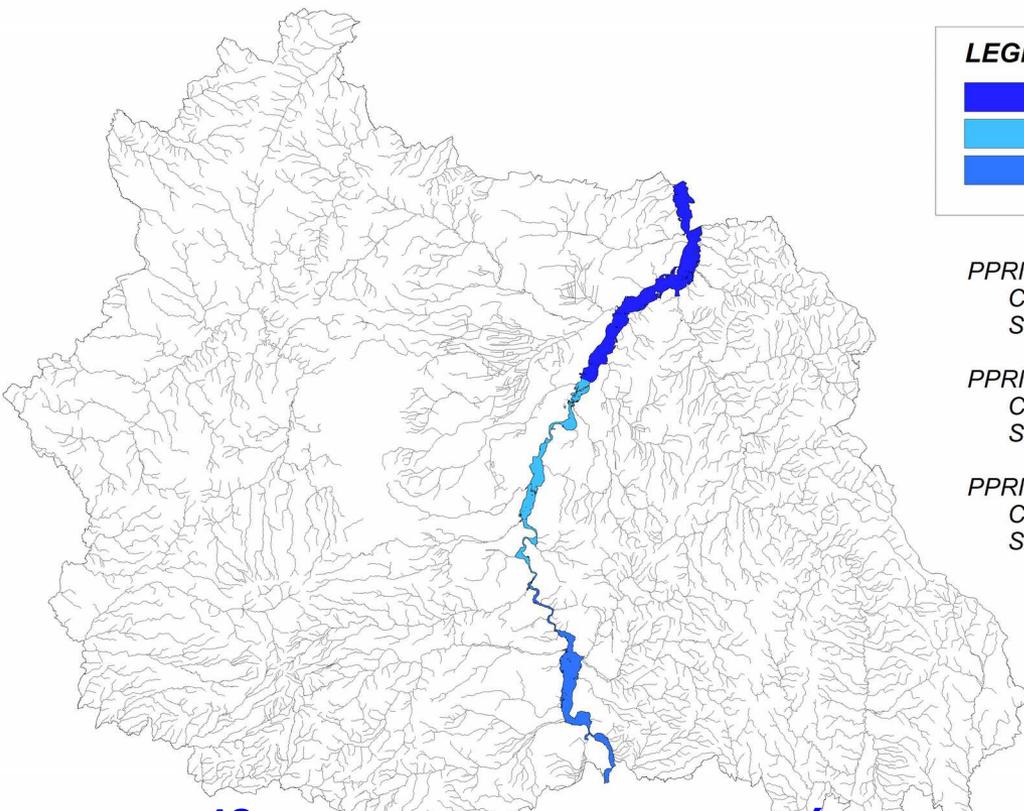
- Création d'un étage de traitement biologique supplémentaire des effluents :



- Doublement de la capacité de production de papier (14t/j => 28 t/j)
- Nette réduction des valeurs limites de rejets qui sont désormais conformes aux meilleures techniques disponibles :

- DCO : 34,3 t/an (-7%)
- DBO5 : 16,3 t/an (-8%)
- MES : 4,8 t/an (+11%)
- Azote : 3,1 t/an (-73%)
- Phosphore : 0,4 t/an (-33%)



**LEGENDE**

- PPRNPi Allier des plaines
- PPRNPi val d'Allier clermontois
- PPRNPi val d'Allier issoirien

PPRNPi Allier des plaines:

*Communes concernées: 14 communes
Surface inondable: 55.9 km²*

PPRNPi val d'Allier clermontois:

*Communes concernées: 18 communes
Surface inondable: 22.8 km²*

PPRNPi val d'Allier issoirien:

*Communes concernées: 16 communes
Surface inondable: 26.5 km²*

- **48 communes concernées par l'aléa inondation de l'Allier pour une surface de 108 km².**
- **Révision du PPRi du Val d'Allier Issoirien en cours et concerne 7 communes (Issoire, Le Broc, Parentignat, Nonette-Orsonnette, Les Pradeaux, Orbeil, Brenat)**



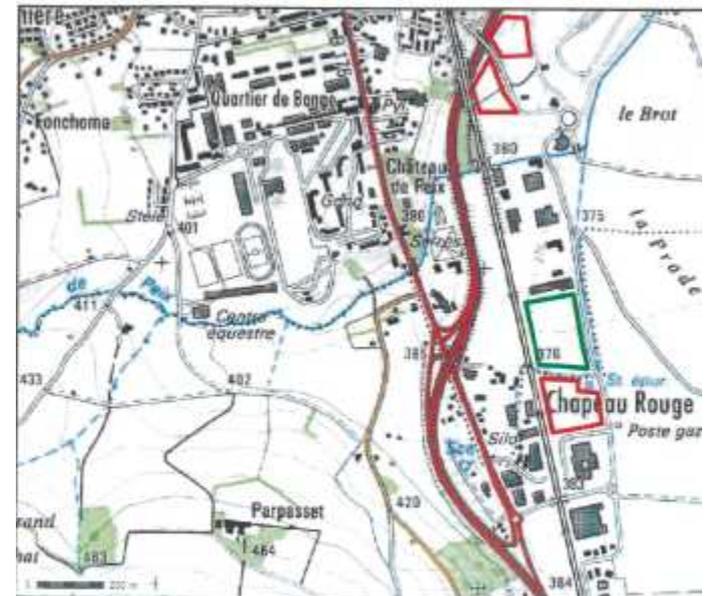
Pas de remblais sans compensation pour préserver la zone d'expansion de crues et ne pas aggraver les impacts de façon cumulée

Actions de contrôle :
8 rapports de manquement administratifs depuis 2008



Remblais à Orbeil

Instruction police de l'eau :
exigence de mesures de réduction/compensation



Zone de déblai

Zones de remblai

Projet dans la ZAC de Lavour à Issoire

2.2

L'Allier, une rivière sauvage au lit mobile

- L'érosion des berges est un moyen pour la rivière de dissiper son énergie. Si l'érosion latérale est bloquée, elle se fait plus loin ou sur le fond du lit.
- Entre les enrochements et les extractions, l'Allier s'est enfoncé de plus de 1 à 2 m depuis 1930, avec des conséquences sur la nappe alluviale, les ouvrages d'art, la biodiversité...



Un contrat sur le val d'Allier alluvial (2015-2020) porté par l'EPTB Loire axé sur la dynamique fluviale

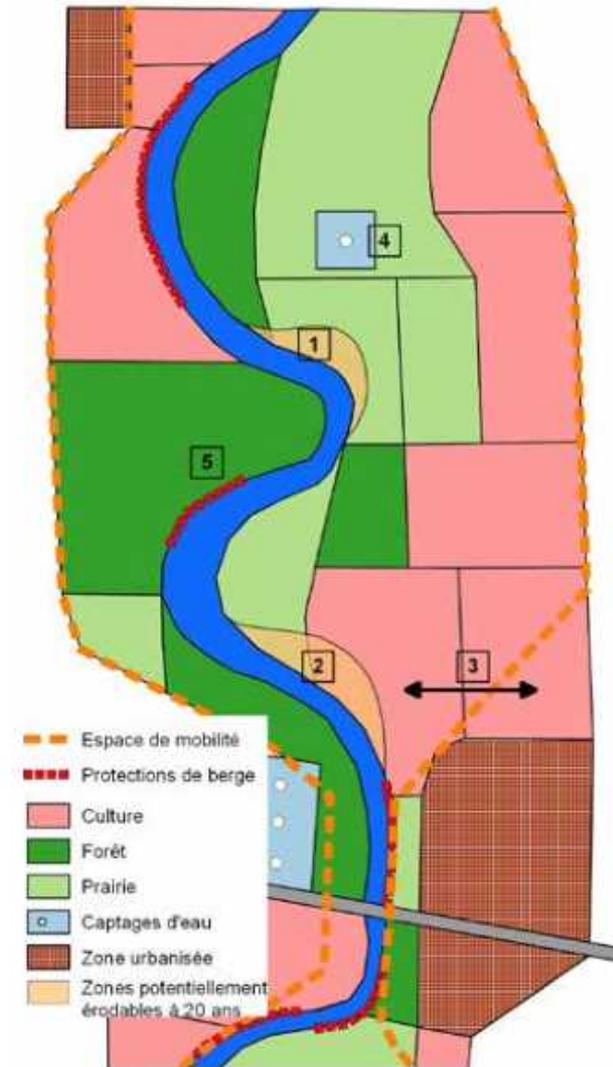


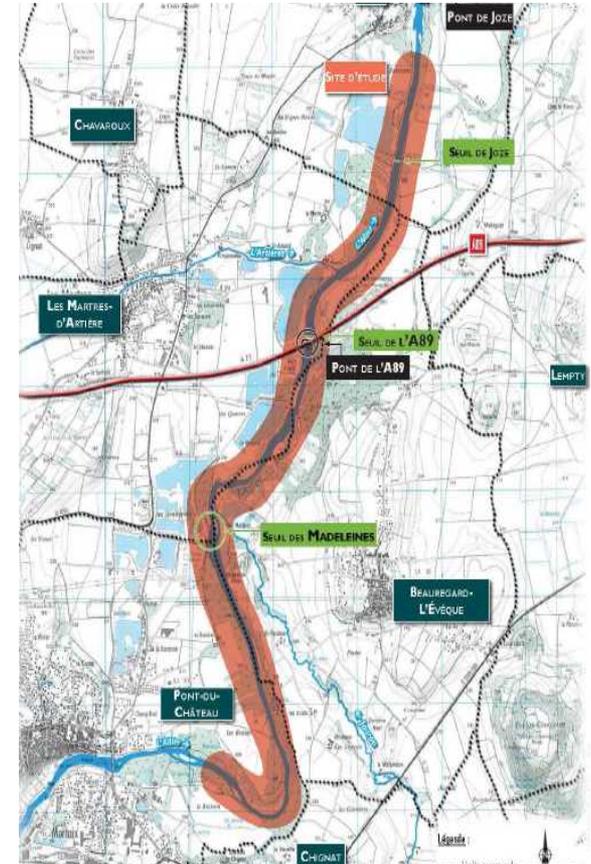
Schéma CEN Auvergne

L'Allier, une rivière à saumon avec des enjeux de continuité écologique

- Aménagement du seuil des Madeleines



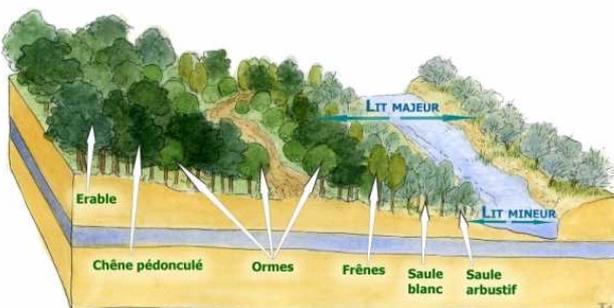
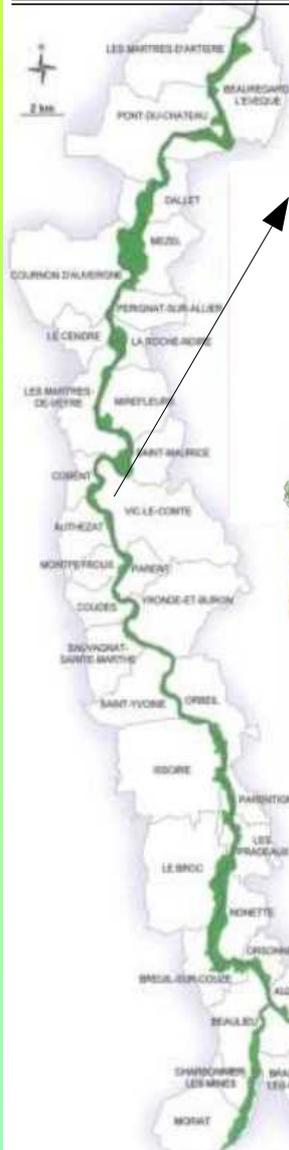
Autorisation et travaux en 2016
Maîtrise d'ouvrage Etat
Coût de sur crédits Etat et subventions de l'Agence de l'Eau



- Aménagement seuil A89

Enquête publique janv-fev 2017
Travaux prévus pour 2017
Maîtrise d'ouvrage ASF

Val d'Allier – Alagnon

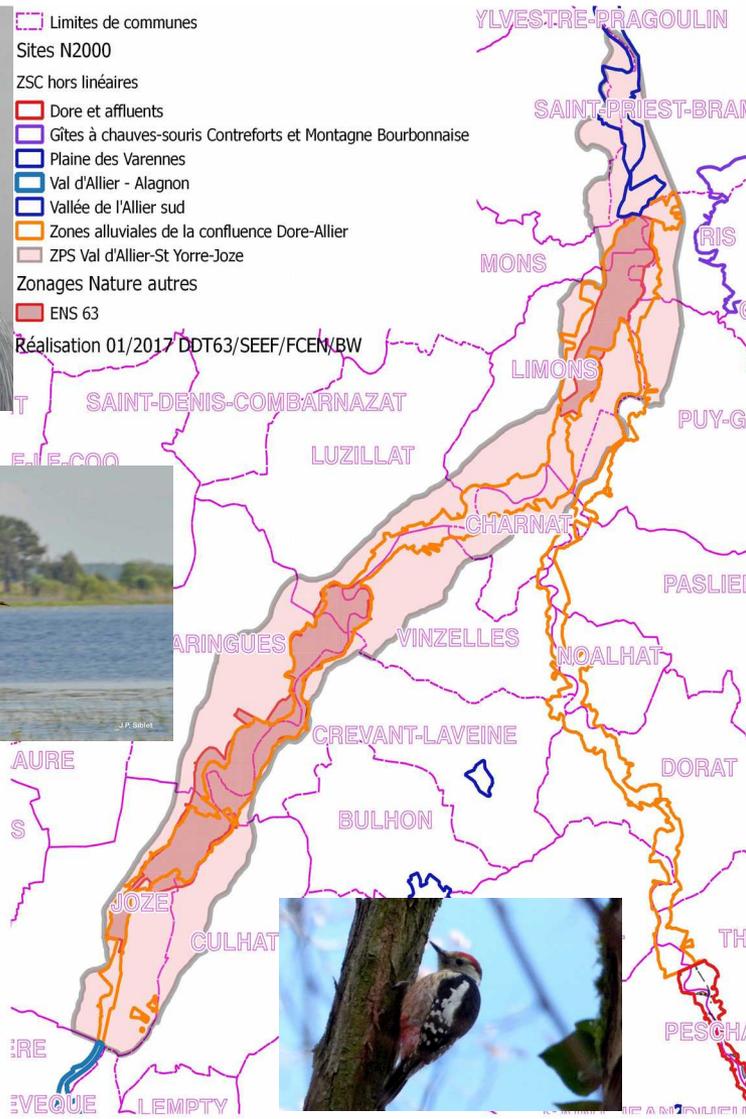


Confluence Dore – Allier



- Limites de communes
- Sites N2000
- ZSC hors linéaires
- Dore et affluents
- Gîtes à chauves-souris Contreforts et Montagne Bourbonnaise
- Plaine des Varennes
- Val d'Allier - Alagnon
- Vallée de l'Allier sud
- Zones alluviales de la confluence Dore-Allier
- ZPS Val d'Allier-St Yorre-Joze
- Zonages Nature autres
- ENS 63

Réalisation 01/2017 DDT63/SEEF/FCEN/BW



Des actions à engager localement pour atteindre le bon état des masses d'eau

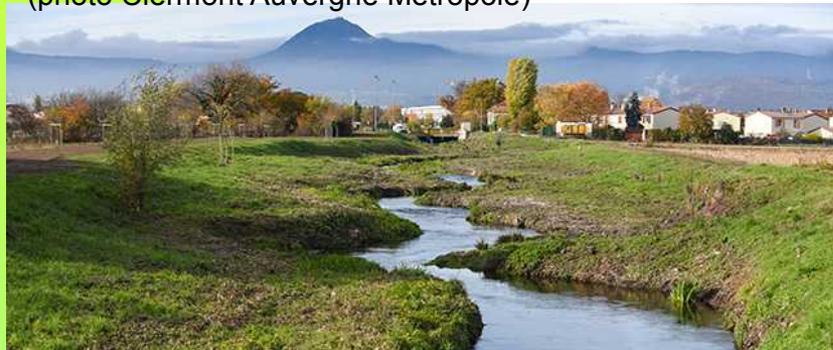
- 3.1 - Favoriser – accompagner des démarches territoriales avec un programme d'actions coordonnées
- 3.2 - Disposer d'un suivi des actions engagées et des résultats obtenus
- 3.3 - Faire évoluer les démarches déjà engagées en cohérence avec la prise de compétence GEMAPI par les EPCI

3.1

Des actions à engager localement pour atteindre le bon état des masses d'eau

Quelques actions réalisées en 2016

Restauration de l'Artière à Aulnat
(photo Clermont Auvergne Métropole)



Retrait d'embâcles et restauration du Couzon à Courpière
(photos CC du Pays d'Olliergues)



Suppression d'une passerelle constituée de 11 buses par une passerelle posée sur deux piliers sur la Dore à Marsac-en-Livradois
(photos SIVOM d'Ambert)



Travaux d'entretien de la ripisylve sur la Monne à St-Saturnin (photo SMVVA – A. Mathevon)

Abreuvoir sur le Gérize à Olmet
(photo CC du Pays d'Olliergues)

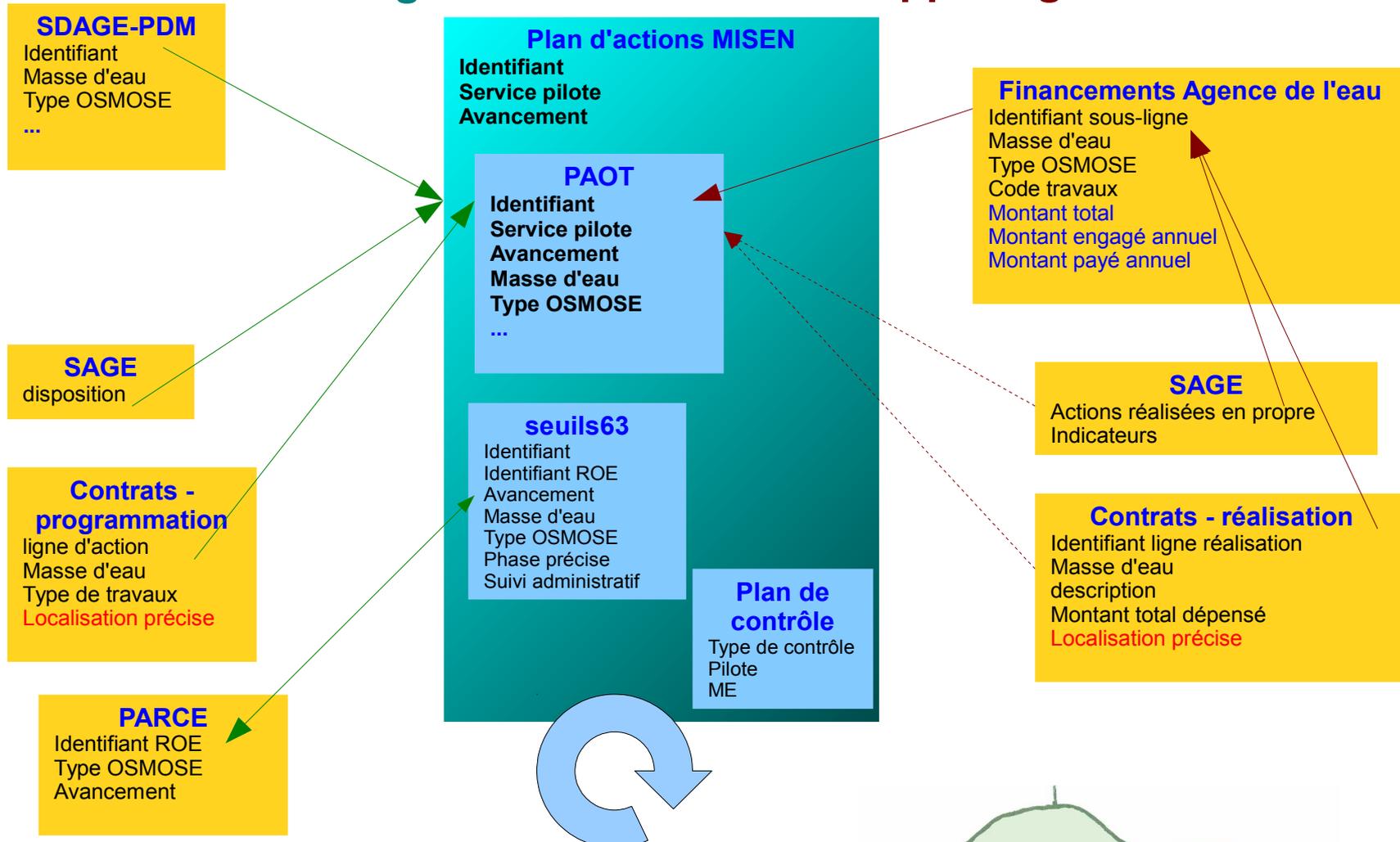


Des actions à engager localement pour atteindre le bon état des masses d'eau

Disposer d'un suivi des actions engagées et des résultats obtenus

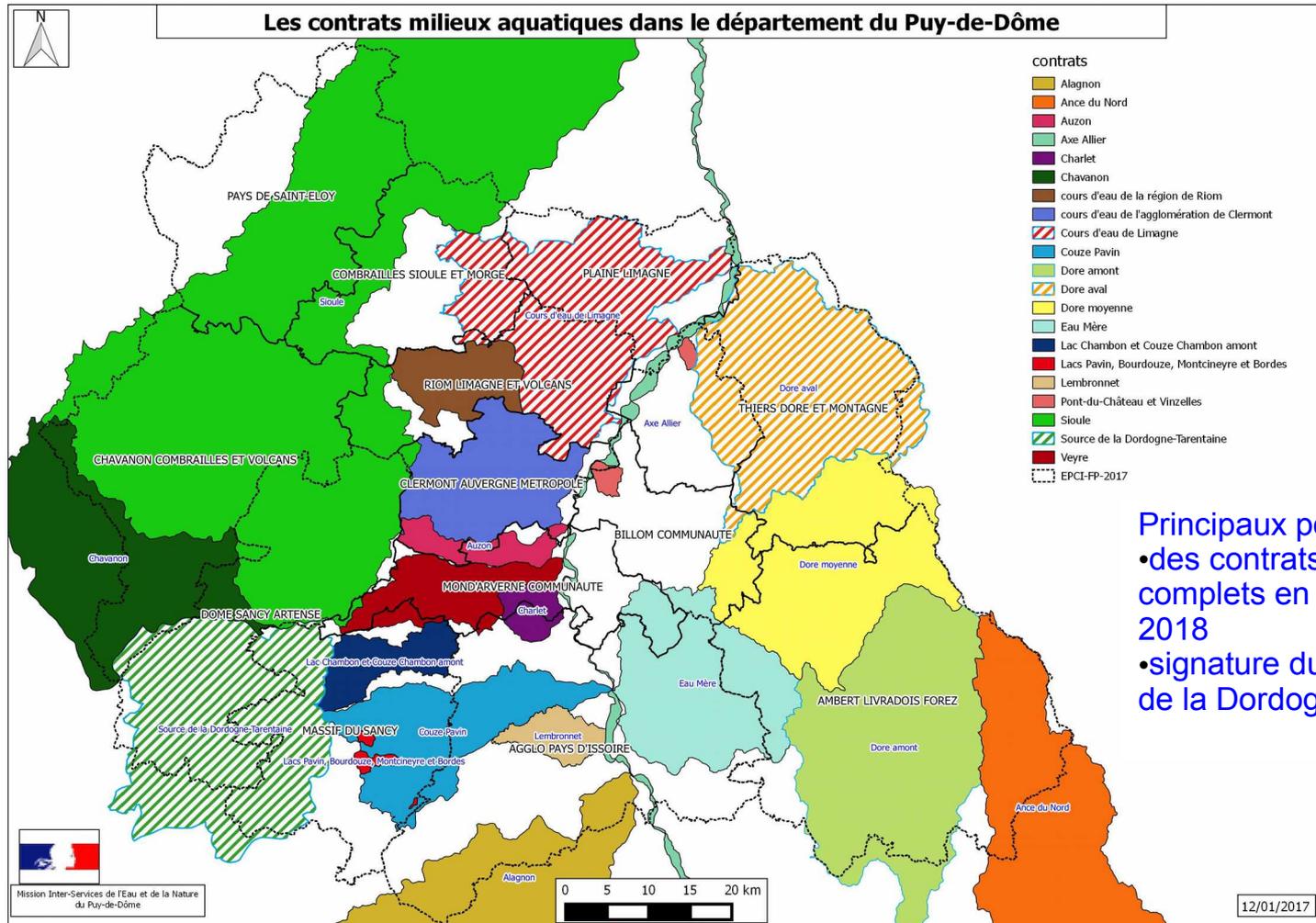
Pilotage

Rapportage



Des actions à engager localement pour atteindre le bon état des masses d'eau

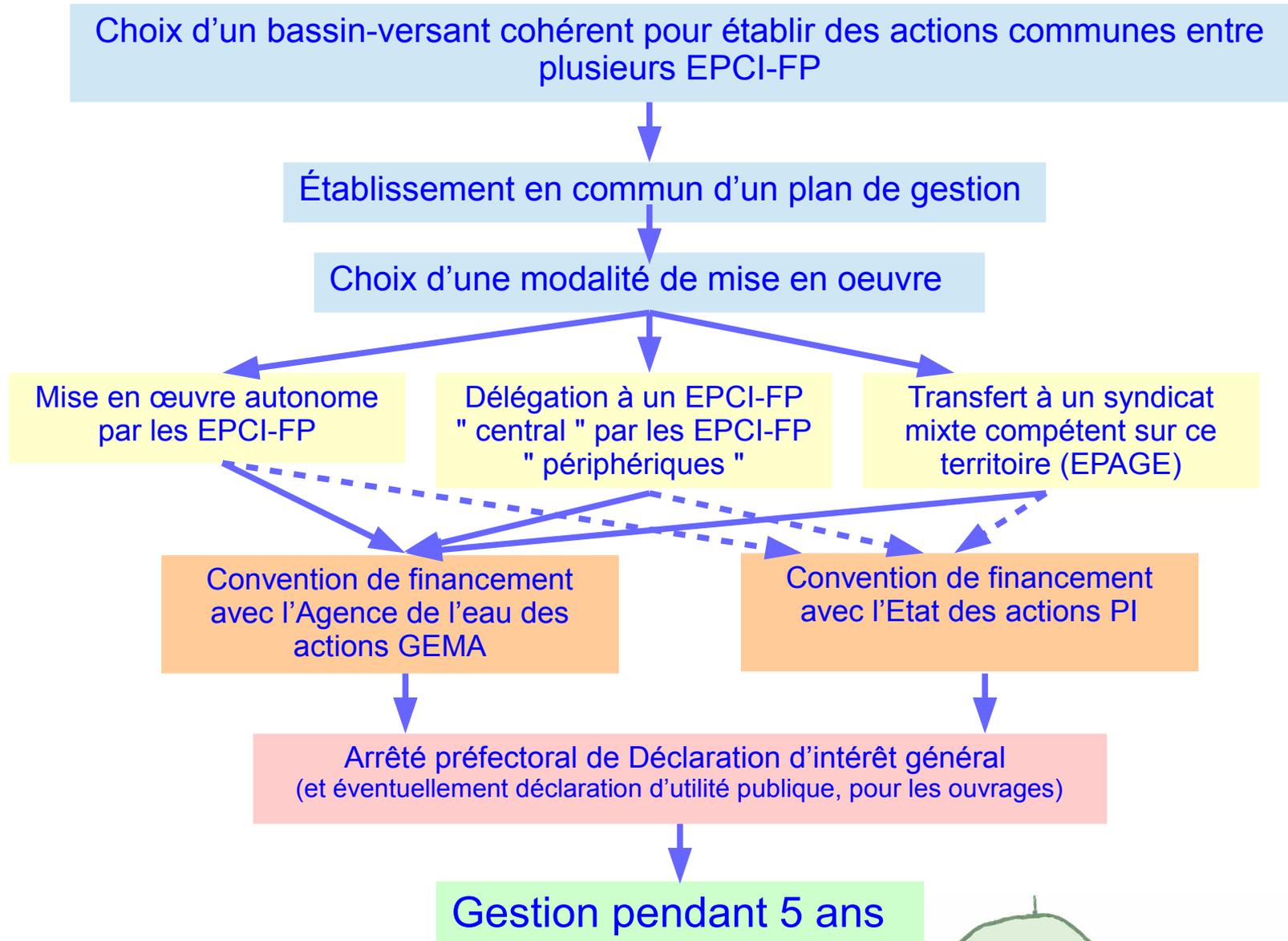
Faire évoluer les démarches déjà engagées en cohérence
avec la prise de compétence GEMAPI par les EPCI



Principaux points de vigilance :

- des contrats cohérents et complets en Limagne pour 2018
- signature du contrat sources de la Dordogne

Compétence GEMAPI - Schéma de mise en oeuvre



Des actions à engager localement pour atteindre le bon état des masses d'eau

Des aides importantes en faveur des contrats territoriaux

Les financements sont adaptés selon les cas, sur les bases suivantes :

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Études et bilans évaluatifs : 80 %

Animation, communication, sensibilisation, suivi qualité : 60 %

Travaux et autres actions : 40 à 80 %

Agence de l'eau Adour-Garonne

Études : 50 à 70 %

Animation : 70 %

Sensibilisation et communication : 50 %

Travaux : 30 à 60 % (bonification éventuelle de 10 à 20 % pour des opérations prioritaires inscrites dans un contrat territorial)

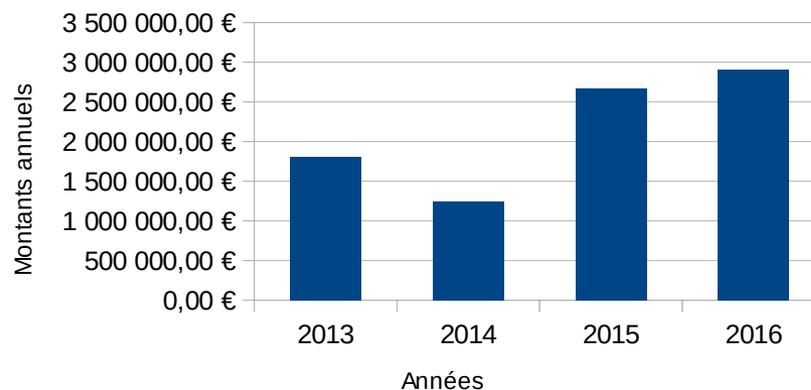
Des actions à engager localement pour atteindre le bon état des masses d'eau

Nom du contrat	Montant moyen annuel De 2013 à 2016
Ance du Nord	51 907 €
Auzon	90 931 €
Axe Allier	182 644 €
Lac Chambon et Couze Chambon amont	88 929 €
Charlet	22 075 €
Chavanon	22 275 €
cours d'eau de l'agglomération de Clermont	412 317 €
Couze Pavin	107 990 €
Dore amont	107 322 €
Dore aval	44 809 €
Dore moyenne	186 253 €
Eau Mère	80 825 €
Lacs Pavin, Bourdouze, Montcineyre et Bordes	208 851 €
Lembronnet	95 295 €
Cours d'eau de Limagne	30 929 €
Captages de Pont-du-Château et Vinzelles	22 237 €
cours d'eau de la communauté de Riom	118 816 €
Sioule	106 586 €
Veyre	176 073 €
Moyenne annuelle	2 157 064 €

Des aides importantes en faveur des contrats territoriaux et de leur bassin versant

Montants annuels engagés

de 2013 à 2016



Instruire les projets dans le respect de la doctrine éviter – réduire - compenser

4.1 - Principe

4.2 – Exemples de dossiers

- Élaboration d'une mesure compensatoire
- Contrôle de mesures d'évitement et de compensation
- Instruction en cours

Instruire les projets dans le respect de la doctrine éviter – réduire - compenser

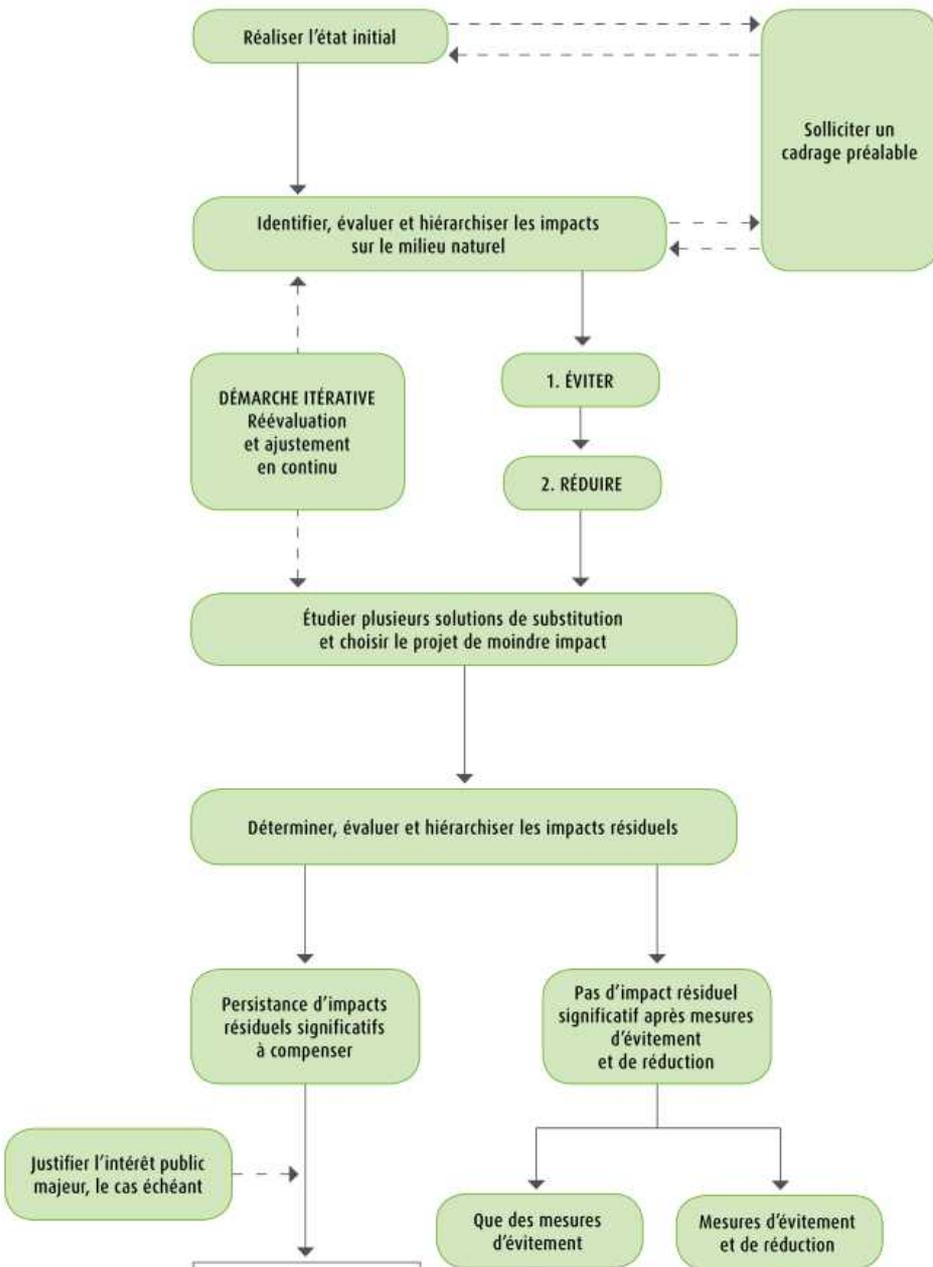
Doctrine confortée par la loi pour la reconquête de la biodiversité
du 8 août 2016

L110-1 II-2° du code de l'environnement

*Le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable. Ce principe implique **d'éviter** les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en **réduire** la portée ; enfin, en dernier lieu, de **compenser** les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées ;*

Ce principe doit viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité

Instruire les projets dans le respect de la doctrine éviter – réduire - compenser

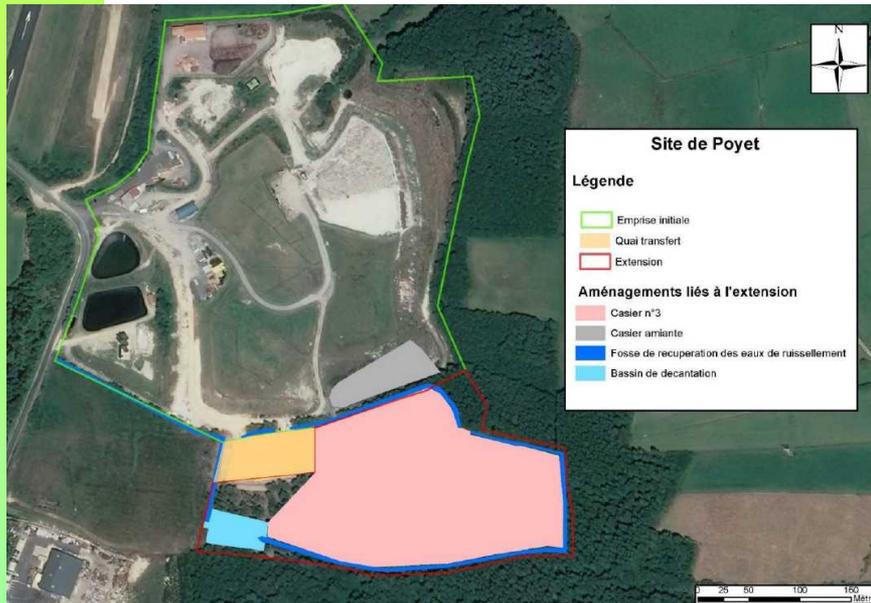


Concevoir le dossier de moindre impact

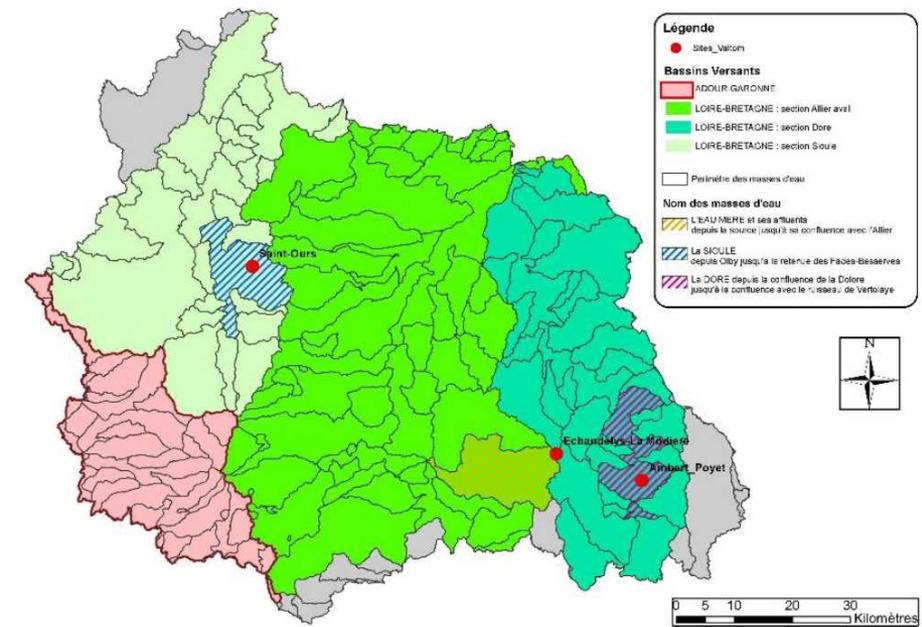
En cas d'impact résiduel significatif à compenser, concevoir la (ou les) mesure(s) compensatoire(s)

Mettre en œuvre, suivre et contrôler les mesures d'évitement, de réduction et de compensation

Eviter – réduire – compenser Compensation des zones humides impactées par les projets du VALTOM



Projet d'extension du centre d'enfouissement technique sur une forêt en zone humide



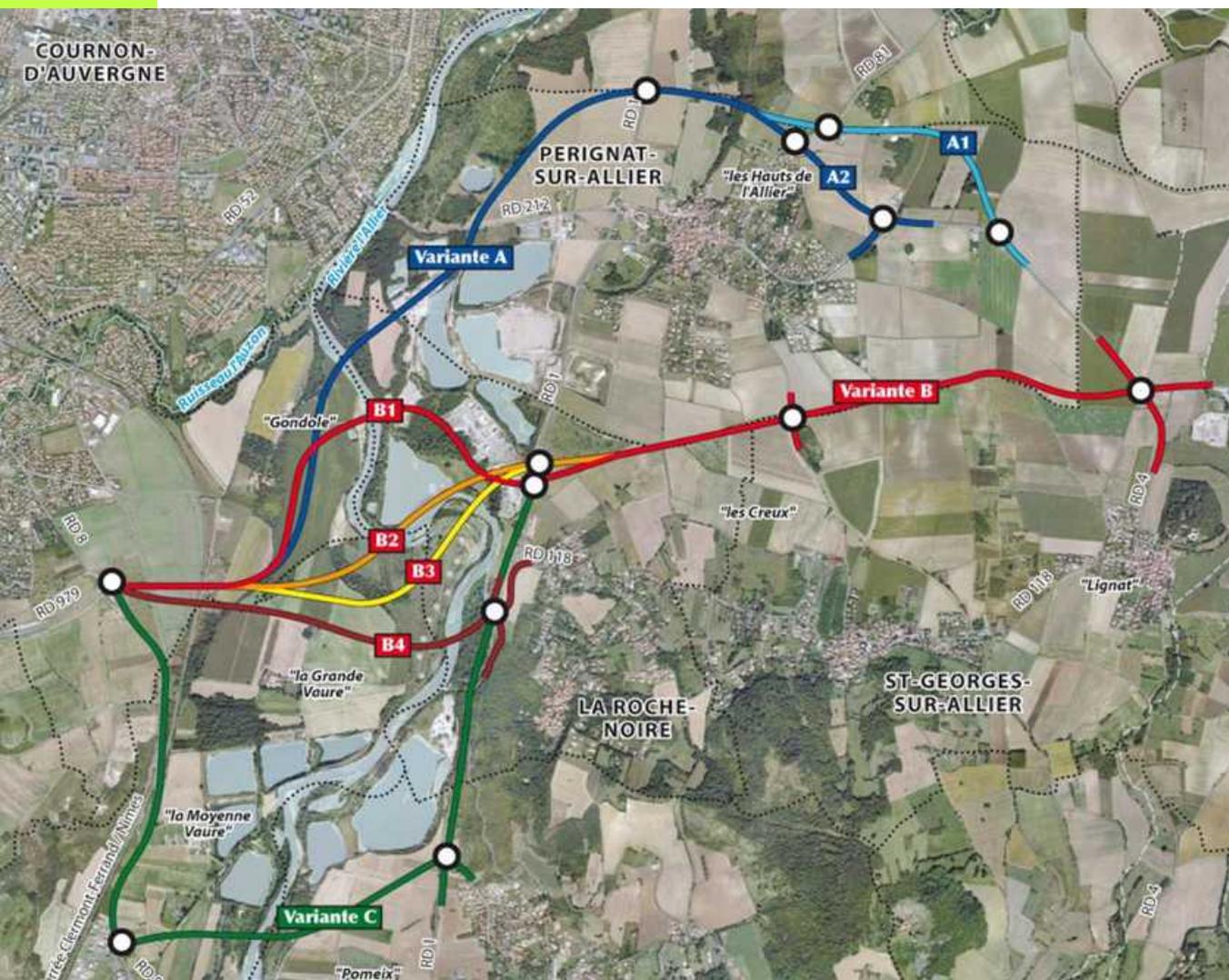
Fossés de drainage dans la forêt d'Echandelys qui seront bouchés à titre de mesures compensatoires

Contrôle des mesures prévues à la dérogation espèces protégées A71 – rampe des volcans



- **Arrêté Préfectoral du 4 mars 2016**
- **Début des travaux des mesures ERC en mars et avril 2016**
- **Contrôle inopiné ONCFS-DDT63 le 14 décembre 2016** (rap. de manquement administratif) :
 - Clôtures grand gibier ni vérifiées ni reprises avant travaux : **reprises et nouvelles clôtures mises en place par le MO qu'en fin d'opération.**
 - Fossé compensatoire remplacé par busage définitif du fait de contraintes géotechniques : **mare compensatoire supplémentaire envisagée par le MO.**
 - Clôtures de protection des amphibiens autour des bassins de récupération des eaux autoroutières non installées : **mise en place d'ici le 15 février 2017.**
 - Une des 4 mares compensatoires réalisées n'est pas fonctionnelle écologiquement : **bâchage partiel envisagé par le MO pour garantir le niveau d'eau, vérification de l'intérêt écologique par un écologue courant de l'été 2017.**

Vérifier les impacts en amont : Contournement de Cournon



Le CD63 a retenu la variante B1.

Le projet définitif devra présenter la mise en œuvre de la séquence ERC, notamment sur les points :

- préservation de l'espace de mobilité,
- transparence hydraulique (zone inondable),
- défrichage en forêt alluviale,
- espèces protégées,
- impacts sur l'eau et les milieux aquatiques.

- **un plan de contrôle eau et nature qui fixe les objectifs et définit un pilote par action, suivi par un sous-groupe MISEN**
- **un protocole d'accord Etat-Parquet-AFB-ONCFS pour coordonner les suites administratives et pénales, actualisé en 2015 : signé le 28 août 2015**

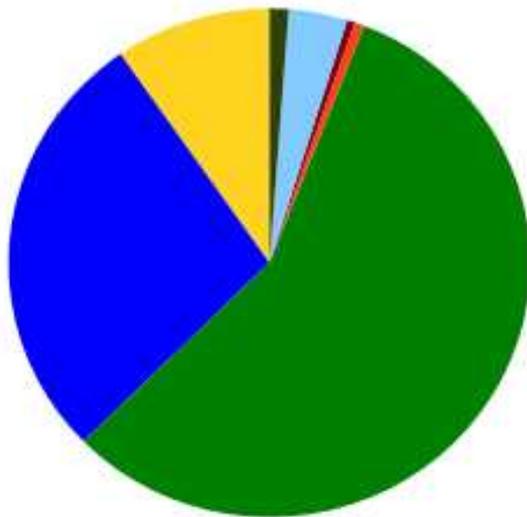
2639 journées de contrôle en 2016, soit un équivalent de 13 ETP

659 contrôles d'installations, travaux ou activités
hors opérations de surveillance ou territoriale

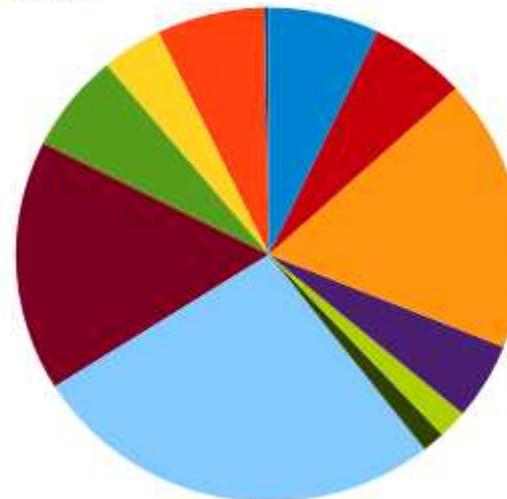
88 non-conformités administratives

110 procédures pénales

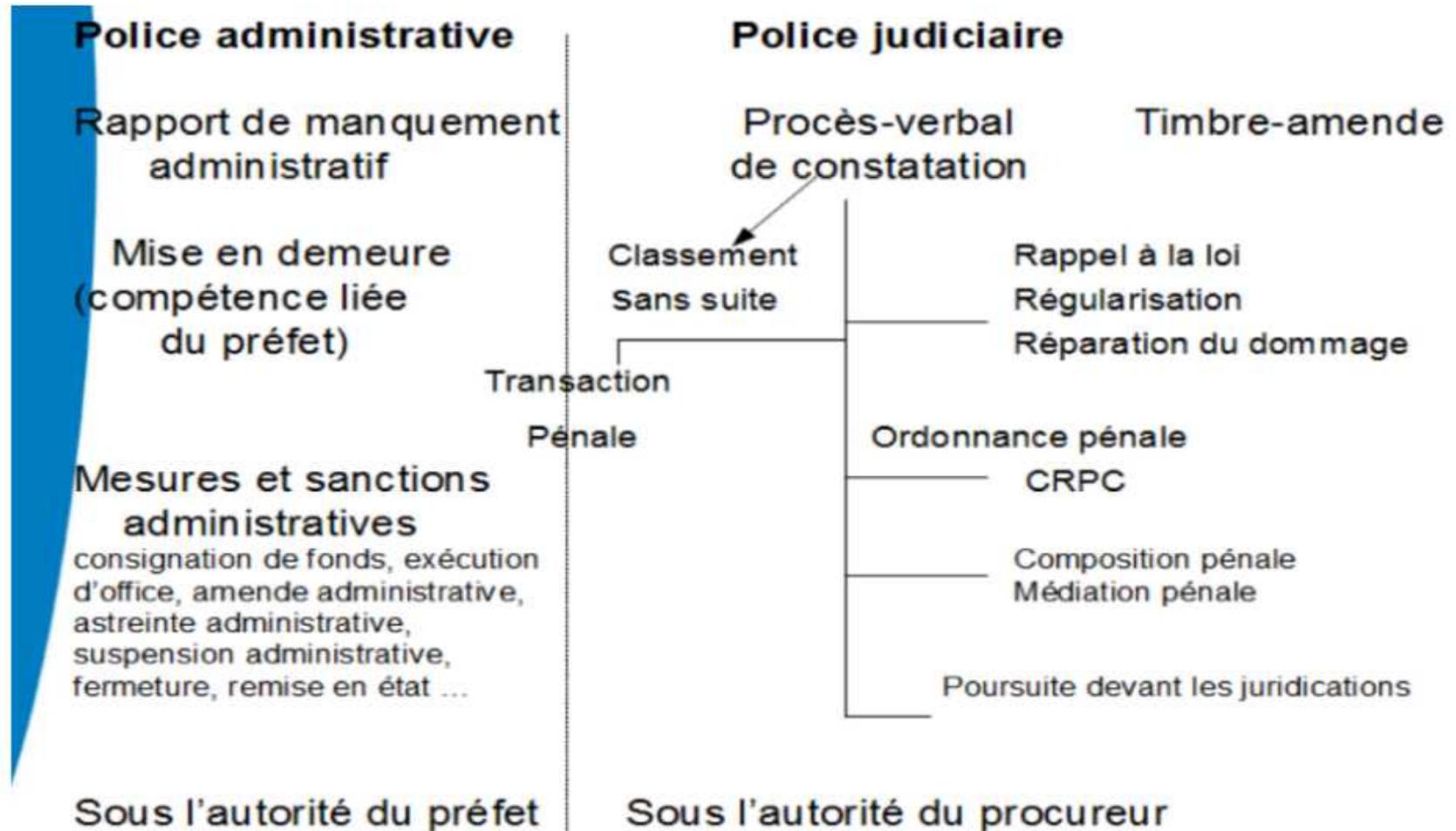
(pour 173 infractions relevées)



- DDT
- AFB
- ONCFS
- DREAL
- DDPP
- DRAAF
- ARS



- espaces protégés
- espèces protégés (dont élevage faune sauvage)
- circulation VTM
- pollution urbaine
- pollution diffuse
- pollution industrielle
- gestion quantitative
- Risque : barrage, remblais
- continuité écologique
- travaux en cours d'eau
- plans d'eau
- zones humides



Police administrative

- **28** rapports de manquement administratif
- **12** arrêtés de mise en demeure
- **3** régularisations faites
- **2** sanctions administratives (consignation de fonds, et fermeture)

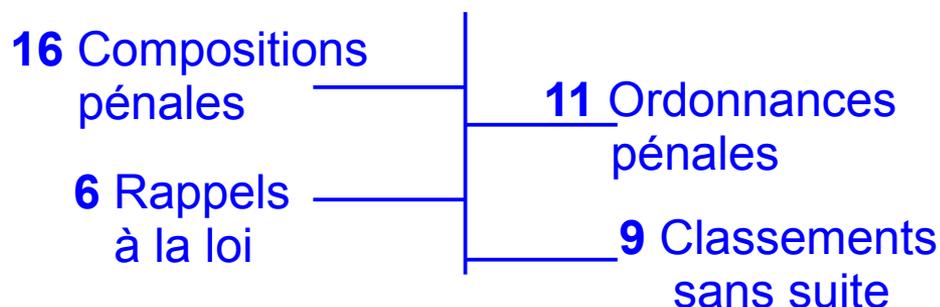
Police judiciaire

dressés en 2016

- **79** PV complets
- **16** PV simplifiés
- **14** Timbres amendes

Suites pénales 2016

sur PV complets



Réunions en salle ou sur le terrain, sites internet, dépliants, guides

The collage consists of four overlapping screenshots:

- Top screenshot:** Website for "Aides et Redevances en Loire-Bretagne". The header includes social media icons (Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube, Dailymotion) and a search bar. The main navigation bar has three sections: "Aides pour aller vers le bon état des eaux", "Redevances des acteurs solidaires", and "Services en ligne formulaires, déclarations...".
- Second screenshot:** A map titled "Cartographie des cours d'eau du Puy-de-Dôme" showing a network of rivers and streams in the Puy-de-Dôme region. Key locations like Kouzat, Beaugard-Vendon, Chantegrelet, Le Mas, Cellule, Davayat, Gimeaux, Prompsat, and Pontmort are labeled.
- Third screenshot:** Website for "GÉORISQUES" (Géographie des Risques). The header features the French flag and the text "Mieux connaître les risques sur le territoire". The main content area is titled "Irep" and includes a search bar and navigation tabs like "Accueil", "Ma maison / Mes risques", "Cartes interactives", and "Dossiers thématiques".
- Bottom screenshot:** Website for "ars" (Agence Régionale de Santé Auvergne). The header includes the ARS logo and navigation tabs like "Votre ARS", "Votre santé", "Soins et accompagnement", "Offre de soins et médico-social", "Concertation régionale", and "Acteurs en santé". The main content area is titled "La qualité de l'eau que vous buvez" and includes a section for "Fiches 'info-facture'" with a list of regions: Allier (03), Cantal (15), Haute-Loire (43), and Puy-de-Dôme (63).



Merci pour votre attention

